

Le compte à rebours a commencé. La tension est à son comble. Les couloirs des Agences de l'eau bruissent d'émotion. Les Comités de bassin des SDAGE sont animés d'un stress extrême tandis que les Commissions locales de l'eau des SAGE frôlent la syncope. Quant à la Direction de l'eau et de la biodiversité du Ministère de l'Ecologie, elle est au bord de la crise de nerf.

Nous imaginons fort bien l'angoisse de tous ceux qui, pour justifier des interventions dispendieuses, invoquaient l'obligation urgente du "bon état 2015" des masses d'eau à l'aune de la Directive-cadre européenne de 2000. Un scénario utopique?...probablement !

A l'OCE, nous étions tellement convaincus par ce discours officiel que nous avons même ajouté "2015" à notre nom de domaine, en guise de solidarité pour la qualité des masses d'eau.

Nous attendons donc avec une fébrile impatience le 1<sup>er</sup> janvier 2015 puisque la qualité des eaux françaises sera enfin bonne, voire excellente. Au moins pour ses deux-tiers, comme la France s'y est engagée.

### **Pour éviter l'amnésie**

Nous nous souvenons très bien, voici quelques années, du martelage redondant, implacable sur le "bon état 2015" qui revenait, asséné sans l'once d'un doute à toutes les sauces.

Mais dans l'hypothèse d'un échec dans 64 jours, est-ce que tous ceux qui ont porté ce postulat sur le "bon état 2015" vont faire amende honorable, reconnaître une erreur manifeste d'appréciation, admettre que cet argument fut invoqué pour commettre des abus de faiblesse auprès de quelques élus crédules? Un scénario improbable...

Les Français ont la mémoire courte, PowerPoint est un logiciel efficace, il suffira aux "VRP publics des pelleteuses en rivière" de changer quelques chiffres pour viser désormais 2027, 2033...

Prudence est mère de sûreté, on ne s'y fera plus prendre...

DCE : plus que 64 jours pour atteindre le "bon état 2015".



*un bloom de cyanobactéries: azote minéral, nitrites, sels ammoniacaux...ou un excès de moulin?*